

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



**AVIS PUBLIC**

---

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR** la soussignée, Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe, de ladite Ville à l'effet que :

Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides, laquelle se tiendra le 8 mars 2021, à huis clos, à l'hôtel de ville de Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Visé à rendre conforme la superficie de l'enseigne du menu qui desservira le service au volant du restaurant A&W projeté sur le lot rénové numéro 3 883 664, à l'intersection de la route 335 et de la rue Cousineau, alors que celle-ci atteindra une superficie de 3,66 mètres carrés (39,34 pieds carrés) contrairement à la norme de 3,5 mètres carrés (37,67 pieds carrés), tel que prescrit à l'article 105.5 du règlement de zonage numéro 101-2004 de la Ville de Saint-Lin-Laurentides.

Identification du site concerné :

Lot rénové numéro 3 883 664  
Intersection de la route 335 et de la rue Cousineau  
Saint-Lin-Laurentides

En vertu du décret numéro 102-2021, daté du 5 février 2021, et compte tenu de l'impossibilité de se faire entendre en personne, il y a prolongation des mesures entourant, entre autres, les assemblées du conseil, lesquelles se tiendront à huis clos, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Or, les personnes intéressées peuvent se faire entendre par écrit en prenant soin d'inscrire le numéro de la dérogation mineure.

**Numéro de la présente dérogation mineure : 08-02-21.**

DIRECTIVES POUR L'ENVOI DE VOS DEMANDES :

- Par écrit, en déposant l'enveloppe dans la boîte prévue à cet effet, laquelle est située à l'arrière de l'hôtel de ville au 900, 12<sup>e</sup> Avenue, Saint-Lin-Laurentides, Québec, J5M 2W2;
- ou
- Par courriel, à l'adresse suivante : [mp.belanger@saint-lin-laurentides.com](mailto:mp.belanger@saint-lin-laurentides.com).

Toute demande devra être reçue avant le jeudi 4 mars 2021 à 9 h. À noter que, suivant la réception des demandes, le conseil statuera sur cette dernière à la séance ordinaire du conseil, laquelle se tiendra le 8 mars 2021, sous toutes réserves de nouvelles directives du ministre de la Santé et des Services sociaux.

**DONNÉ** à Saint-Lin-Laurentides, ce 17 février 2021.

*Copie originale signée*

---

Marie-Pier Bélanger, greffière adjointe